

# ENQUETE PUBLIQUE

relative aux projets de travaux d'aménagements de surface de  
l'Île saint Maurice et des aménagements des berges de l'Oise

Autorisation « Loi sur l'eau »

Présentés par la Communauté de l'Agglomération  
Creilloise

Sur la commune de

**Creil**

**Du 31 Mars 2014 au 30 Avril 2014**

**RAPPORT**

Dossier E1400002/80

**Monsieur BACHOLLE Christophe – Commissaire-Enquêteur**

## SOMMAIRE

Préambule.....	2
Composition du dossier.....	3
Contexte et Enjeux .....	4
Organisation et déroulement de l'enquête.....	5
Observations du public et réponses apportées.....	6
Liste des Annexes.....	9

## PREAMBULE

Je soussigné, Christophe BACHOLLE, Commissaire enquêteur désigné par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 7 janvier 2014 (annexe n° 1), certifie d'une part, n'avoir aucun intérêt personnel ou fonctionnel dans cette enquête qui pourrait faire suspecter mon indépendance ou mon impartialité et d'autre part, avoir assuré, en Mairie de Creil, les permanences réglementaires prévues par l'arrêté préfectoral du 12 Février 2014 (annexe n° 2), à savoir : le lundi 31 Mars 2014 de 15h à 17h, le samedi 12 Avril 2014 de 9h30 à 11h30 et le Mercredi 30 Avril 2014 de 15h à 17h afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public et de recueillir ses observations sur les projets d'aménagements de l'île Saint Maurice présentés par la communauté d'agglomération de Creil.

## COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier est composé :

1. Du dossier « loi sur l'eau » proprement dit constituant la demande d'autorisation et réalisé par le bureau d'étude ARTELIA
2. D'une note complémentaire du Bureau d'Etudes indiquant les modifications apportées suite au premier dépôt de dossier et apportant des réponses aux questions posées par les différentes services concernés (ONEMA, DREAL)
3. Des annexes
  - Annexe 1 : Echanges de courrier entre VNF et le Bureau d'Etudes
  - Annexe 2 : Plan des aménagements de surface
  - Annexe 3 : Plan des aménagements de berges
  - Annexe 4 : Profil des différents aménagements de berges
  - Annexe 5 : vue de profil des Terrasses suspendues
  - Annexe 6 : Vue de la plage verte et de la plage d'Hélophytes
  - Annexe 7 : Qualité chimique et physico chimique de l'Oise
  - Annexe 8 : PPRI

## CONTEXTE ET ENJEUX

L'île Saint Maurice est située sur la rivière Oise au centre de la ville de Creil, on y trouve l'Hôtel de Ville et le musée.

Le projet d'aménagement objet du présent dossier concerne la partie aval (Sud-Ouest) de l'Île et a pour objectifs la réhabilitation des berges très dégradées par l'érosion et la réhabilitation d'un espace vert de loisir de grande dimension doté d'installations sportives. Il s'agit d'une des principales zones de détente et de promenade située au centre de Creil.

Au sein du secteur à réhabiliter se trouve le club d'aviron, institution historique de Creil fondée par la famille Gallé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les travaux de consolidation des berges conduisent à intervenir sur le lit mineur de l'Oise sur une longueur supérieure à 100m. Une telle opération relève du régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et justifie le présent dossier.

Les travaux d'aménagement des berges sont rendus nécessaires et urgents au regard de leur dégradation et des risques d'effondrement sur certaines zones. Ils auraient pu être réalisés dans le cadre du projet MAGEO visant à mettre la Rivière Oise au gabarit européen Vb, mais les incertitudes pesant sur le calendrier de réalisation du projet MAGEO et du projet Seine-Escaut obligent à entreprendre ces aménagements plus rapidement.

Ces travaux consistent en:

- la mise en place d'encrochements et aménagements divers sur le bras navigable de l'Oise pour en stabiliser les berges,
- la mise en place de tunage, boîtes gabion et boudins plantés lorsque c'est nécessaire sur le petit bras de l'Oise de façon à en améliorer le rôle écologique, récréatif, et paysager.

Les travaux d'aménagements des espaces verts et de loisirs consistent en la réalisation :

- d'une « boucle de promenade » de part et d'autre du petit bras de l'Oise en utilisant les deux passerelles existantes, ce secteur étant très fréquenté,
- d'une plage verte accessible au public sur la rive gauche du petit bras de l'Oise,
- du déplacement du plateau sportif existant vers la pointe de l'île de façon à faciliter les accès aux différents secteurs et installations sportives et libérant ainsi un espace permettant d'aménager une grande prairie centrale de 4000 m<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces travaux seront mis à profit pour installer une végétation plus conforme à l'écologie du site : suppression des lauriers et conifères et plantations d'Ormes, Saules et autres espèces de bords de fleuves.

## **ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- Désignation par le président du tribunal administratif d'Amiens du commissaire-enquêteur le 7 janvier 2014 (Annexe n°1).
- Le 12 Février 2014 : Arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique (Annexe n°2)
- Le Lundi 31 Mars, première permanence en Mairie de Creil, de 15h à 17h
  - Quatre visites, dont une d'une personne du club d'aviron qui exprime plusieurs doléances.
  - Une remarque portée au registre
- Le Vendredi 4 Avril, visite du club nautique (club d'aviron) et recueil des remarques orales du président du club
- Le Samedi 12 Avril, seconde permanence en Mairie de 9h30 à 11h30 :
  - Un courrier remis en mains propre au commissaire enquêteur (Annexe n°4)
- Le Mercredi 30 Avril, troisième et dernière permanence en Mairie de 15h à 17h.
  - Pas de visite, clôture du registre par le commissaire enquêteur (Annexe n° 3)
- Le Lundi 5 mai, Rendez-vous avec Mme Wade, chargée du dossier pour la commune de Creil, afin de lui remettre le procès-verbal des observations du public, madame Wade remet au commissaire enquêteur le courrier du club nautique, daté du 7 Avril, qui s'était égaré dans les services de la Mairie (Annexe n° 4).
- Le Lundi 19 Mai, réception par le commissaire enquêteur du mémoire du maître d'ouvrage en réponse au procès-verbal des observations du public (Annexe n°6)

## **Observations du public, Questions du commissaire enquêteur et réponses de Maître d'ouvrage**

Une observation a été portée sur le registre :

Cette personne s'interroge sur la réelle prise en compte du « batillage des unités de 180 m devant évoluer dans l'avenir sur le bras navigable de l'Oise ? »

Un courrier a été remis en mains propres au commissaire enquêteur durant la deuxième permanence.

Cette personne émet trois remarques relatives :

- au projet d'allée de la boucle promenade qui « coupe » l'accès au petit bras de l'Oise pour la base nautique,
- s'inquiète de savoir si « la longue et belle allée bordée de peupliers qui longe le grand bras de l'Oise » aujourd'hui interrompue par les travaux en cours pour la grande passerelle, sera rétablie et comment
- s'inquiète de « tout ce béton » à insérer dans les berges pour recevoir les terrasses suspendues prévues sur le petit bras et la passerelle

Le commissaire enquêteur a visité les lieux de la base nautique et a entendu les positions des responsables du club d'aviron l'ENO (Etoile Nautique de l'Oise) concernant le projet et notamment sur le passage de la boucle promenade envisagé le long de la base nautique coté petit bras de l'Oise. Ce passage est jugé très préjudiciable à l'activité du club nautique, même avec un portail motorisé comme prévu, la mise à l'eau et la sortie d'eau des bateaux d'une vingtaine de mètres de long étant inévitablement délicate. De plus l'activité du club est effective durant la journée en week-end, moment durant lequel on peut supposer que la fréquentation de la boucle promenade sera à son maximum. Ce « croisement » de promeneurs et de bateaux ne sera pas sans poser des problèmes de sécurité.

Le président de l'ENO a envoyé un courrier au commissaire enquêteur, mais ce courrier ne lui a été remis que le 5 Mai, lors de la remise du procès-verbal des observations du public au maître d'ouvrage. Ce courrier reprend et précise les arguments déjà avancés à l'oral lors de la visite des lieux par le commissaire enquêteur, la remarque principale concerne le passage de la boucle promenade entre les locaux du club et le petit bras de l'Oise comme mentionné plus haut. Cette remarque a donc été traitée dans le procès-verbal et le Maître d'ouvrage y a répondu (voir ci-après)

### **Questions du commissaire enquêteur**

L'étude du dossier et les observations du public amènent à poser les questions suivantes :

➤ La boucle de promenade présentée page 16 du rapport prévoit effectivement un cheminement à l'emplacement de ce qui est aujourd'hui le quai d'accès au petit bras pour les avirons de l'ENO.

Page 19, il est rappelé que le rétablissement de ce sentier permettra de restaurer la servitude de passage accordée aux pêcheurs.

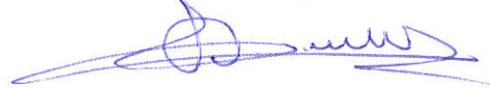
**Question n°3 : Combien d'arbres de grande taille (> 25 m) dont les peupliers d'Italie seront abattus ? Combien seront plantés en remplacement ? Quelle(s) espèce(s) seront utilisés pour ce remplacement ?**

Réponse du Maître d'ouvrage :

77 arbres de haute tige sont abattus, et les arbres replantés sont au nombre de 76. Les arbres pouvant atteindre 20 à 25 mètres sont des ormes (24), des saules blancs (42) et des chênes (10). Le site sera repaysagé, une grande clairière sera dégagée au centre de l'île pour permettre l'organisation de manifestations.

Position du commissaire enquêteur : On aurait aimé savoir combien d'arbres de haute tige en place actuellement seront conservés !

Fait à Gouvieux, le 11 Juin 2014



*Le Commissaire-enquêteur :*

**Christophe BACHOLLE**

**Expédié:** 1 exemplaire du rapport + avis séparé, au bureau Politique et Police de l'Eau de la DDT de l'Oise

**Expédié:** 1 exemplaire du rapport + avis séparé, à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS.